Interprofession de la Filière Forêt-Bois au Cameroun (IFFB)

NOTRE CHARTE

Qui sommes-nous ?

- Un ensemble d'entreprises, opérateurs et métiers de plus ou moins grandes tailles de la chaîne de valeur Forêt-Bois, organisés en collèges aux niveaux national, régional et local au Cameroun.
- Notre siège est à Yaoundé, _______

🥏 Quelle est notre vision ?

En nous mettant ainsi ensemble, membres actuels ainsi que d'autres qui nous rejoindront, nous ambitionnons de contribuer plus efficacement au développement optimum de la filière Forêt-Bois au Cameroun et au-delà, dans l'intérêt bien compris de nos membres, ainsi que de l'économie nationale dans sa globalité.

Quels sont nos objectifs?

- Que, grâce à nos actions efficaces de plaidoyer, lobbying, information et sensibilisation, (1) notre Interprofession soit mieux écoutée, consultée sur les questions concernant la filière Forêt-Bois et dans les occasions de cadrage despolitiques publiques afférentes; et (2) que les intérêts de nos membres soient mieux défendus et protégés.
- Que notre Interprofession appuie mieux les processus de professionnalisation et d'industrialisation progressive de nos membres par des renforcements de capacités managériales, techniques et financières, dans un environnement de plus en plus assaini.
- Que notre Interprofession contribue efficacement à la lutte contre l'exploitation forestière frauduleuse et/ou illégale sous quelque forme que ce soit, à la promotion de la bonne gouvernance par toutes les parties concernées à tous les niveaux de la filière forêt-bois, et au respect des engagements internationaux afférents.

Quelles sont nos principales stratégies ?

- Défendre, protéger les intérêts de nos membres.
- Faciliter les conditions d'accès aux ressources à nos membres
- Rechercher des partenariats bénéfiques à toutes et tous à travers des initiatives de projets, des mécanismes de financements, de la mobilisation des expertises, technologies et innovations...
- Éduquer, informer, former et capaciter nos membres.

Quelles sont nos valeurs cardinales?

- Respect strict de nos textes de base (statuts, règlement intérieur, Charte), ainsi que des lois et règlements en vigueur encadrant l'exercice de nos activités.
- Toujours privilégier l'intérêt général dans le fonctionnement de l'Interprofession.
- Veiller à l'équité, à la transparence, au souci de redevabilité, à l'égalité de toute.s les membres et au respect mutuel dans la prise des décisions
- Toujours tenir compte du bilinguisme (Français / Anglais) dans le fonctionnement et les actes de l'Interprofession.